Direction des Achats du GHT 49

Département Achats Généraux (DAG)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

du marché ayant pour objet :

ACQUISITION, MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DE MATERIEL ET CHARIOT DE NETTOYAGE PROFESSIONNEL ET FOURNITURE D'ACCESSOIRES ASSOCIES

POUR LE GHT 49

Consultation n° DAG-2026-201MATERIELNETTOYAGE

Pouvoir Adjudicateur :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS
4 rue Larrey
49 933 ANGERS CEDEX 9

MàJ avril 2026

1 Objet du marché 2
2 Lieux d'exécution ou de livraison 2
3 Description des autolaveuses souhaitées 3
3.1 Lot 1 : Acquisition autolaveuses horizontales avec fournitures de pièces détachées et prestations de maintenance préventive et curative associées. 3
3.2 Lot 2 : Acquisition autolaveuses verticales avec fournitures de pièces détachées et prestations de maintenance préventive et curative associées. 4
4 Modalités de la maintenance communes aux lots 1 à 7 5
4.1 Modalités d'exécution de la maintenance préventive 5
4.2 Visite préventive : détail des prestations attendues 5
4.3 Modalités d'exécution de la maintenance corrective 6
4.4 Rapports techniques d'intervention 6
4.5 Fournitures pièces détachées et consommables 6
4.6 Prêt d'autolaveuses en cas de panne (pour les lots 1 et 2 uniquement) 6
5 Description des chariots de bionettoyage souhaités 7
5.1 Lot 8 : Acquisition de chariot de bionettoyage standard et fourniture d'accessoires associés 7
5.2 Lot 9 : Acquisition de chariot de bionettoyage pour environnement psychiatrie et fourniture d'accessoires associés 8
6 Formation 8
6.1 Formation à l'utilisation des autolaveuses 8
6.2 Formation à l'utilisation des chariots 8
7 Gestion des déchets 9
8 Clause environnementale 9
9 Liste des annexes 9

1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet :

ACQUISITION, MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DE MATERIELS ET CHARIOT DE NETTOYAGE PROFESSIONNEL ET FOURNITURE D'ACCESSOIRES ASSOCIES.

Lot	Désignation
Lot 1	Acquisition d'autolaveuses horizontales avec fournitures de pièces détachées et prestations de maintenance préventive et curative associées.
Lot 2	Acquisition d'autolaveuses verticales avec fournitures de pièces détachées et prestations de maintenance préventive et curative associées.
Lot 3	Fourniture de pièces détachées et maintenance de matériels de nettoyage professionnels pour parc existant de marque NILFISK
Lot 4	Fourniture de pièces détachées et maintenance de matériels de nettoyage professionnels pour parc existant de marque KARCHER
Lot 5	Fourniture de pièces détachées et maintenance de dispositif de bionettoyage vapeur pour parc existant de marque SANIVAP
Lot 6	Fourniture de pièces détachées et maintenance de matériels de nettoyage professionnels pour parc existant de marque BOMA
Lot 7	Fourniture de pièces détachées et maintenance de matériels de nettoyage professionnels pour parc existant de marque I-MOP
Lot 8	Acquisition de chariot de bionettoyage et fourniture d'accessoires associés
Lot 9	Acquisition de chariot de bionettoyage pour environnement psychiatrie et fourniture d'accessoires associés

2 Lieux d'exécution ou de livraison

La liste des établissements parties au Groupement Hospitalier de territoire de Maine-et-Loire 49 figurent en annexe 1 au C.C.A.P-LISTE DES ETABLISSEMENTS PARTIES DU GHT49 ET PARTENAIRES ASSOCIES.

3 Description des autolaveuses souhaitées

3.1 Lot 1 : Acquisition autolaveuses horizontales avec fournitures de pièces détachées et prestations de maintenance préventive et curative associées.

Le candidat devra proposer des autolaveuses horizontales de largeur de travail différentes :

-Largeur de travail de 35 cm environ

-Largeur de travail de 50 cm environ

Elles respecteront les caractéristiques suivantes :

- être autotractées.

- être équipées de bacs eau propre et eau sale séparés.

- avoir un faible niveau sonore.

- être équipées de brosse et de plateau support disque

- être équipées d'un flexible de remplissage eau propre

- avoir une garantie 2 ans minimum

- Une facilité de l'utilisation de l'ensemble des fonctions notamment la mise en place et l'enlèvement simple du suceur et des autres accessoires ou la simplicité du choix des programmes de nettoyage.

- Une facilité d'entretien notamment le nettoyage des éléments de lavage ou l'accès aux batteries qui doit être aisé et ergonomique.

- Une ergonomie du poste de travail. Le matériel doit pouvoir être utilisé par un grand nombre de personnes.

- Une bonne maniabilité.

- Une bonne aspiration : l'équipement devra laisser le sol le plus sec possible après son passage.

- Les autolaveuses proposées devront être réparables. Le candidat précisera la durée de vie moyenne des équipements et de mise à disposition des pièces détachées.
Il précisera également si les autolaveuses sont composées de matériaux recyclés et/ou recyclables. Il indiquera dans son offre le pourcentage de matériaux recyclés et/ou recyclables.
Le candidat indiquera également si des pigments naturels sont utilisés dans la coloration des matériaux de fabrication et si oui, précisera la proportion d'éléments concernés.

- Le candidat fournira les fiches techniques des autolaveuses proposées.

3.2 Lot 2 : Acquisition autolaveuses verticales avec fournitures de pièces détachées et prestations de maintenance préventive et curative associées.

Le candidat devra proposer des autolaveuses verticales permettant l'entretien des petits espaces ou encombrés et de largeur de travail différentes :

-Largeur de travail de 35 cm environ

-Largeur de travail de 45 cm environ

-Largeur de travail de 60 cm environ

Elles respecteront les caractéristiques suivantes :

- être équipées de bacs eau propre et eau sale séparés.

- avoir un faible niveau sonore.

- être équipées de brosses

- être équipées d'un flexible ou d'un système facilitant le remplissage eau propre

- avoir une garantie 2 ans minimum

- Une facilité de l'utilisation de l'ensemble des fonctions notamment la mise en place et l'enlèvement simple du suceur et des autres accessoires ou la simplicité du choix des programmes de nettoyage.

- Une facilité d'entretien notamment le nettoyage des éléments de lavage ou l'accès aux batteries qui doit être aisé et ergonomique.

- Une ergonomie du poste de travail. Le matériel doit pouvoir être utilisé par un grand nombre de personnes.

- Une bonne maniabilité.

- Une bonne aspiration : l'équipement devra laisser le sol le plus sec possible après son passage.

- Les autolaveuses proposées devront être réparables. Le candidat précisera la durée de vie moyenne des équipements et de mise à disposition des pièces détachées.
Il précisera également si les autolaveuses sont composées de matériaux recyclés et/ou recyclables. Il indiquera dans son offre le pourcentage de matériaux recyclés et/ou recyclables.
Le candidat indiquera également si des pigments naturels sont utilisés dans la coloration des matériaux de fabrication et si oui, précisera la proportion d'éléments concernés.

- Le candidat fournira les fiches techniques des autolaveuses proposées.

4 Modalités de la maintenance communes aux lots 1 à 7

Les modalités de maintenance sont communes pour les lots 1 à 7.

Pour les lots 3 à 7 relatifs à la maintenance du parc actuel, l'état des lieux des équipements est indiqué dans l'annexe 1 au CCTP - INVENTAIRE MATERIELS NETTOYAGE 2026.

4.1 Modalités d'exécution de la maintenance préventive

Les visites et interventions de maintenance préventive ont pour but de réduire les risques de pannes et de maintenir dans le temps les performances de l'équipement à un niveau proche de celui des performances initiales en vue d'en assurer une utilisation optimale.

Le nombre de visites de maintenance préventive est d'une par an et par équipement. Elles seront effectuées selon les prescriptions du fournisseur.

Les prestations ne seront effectuées que sur la base d'un bon de commande de l'établissement partie du GHT 49. Les maintenances préventives, pourraient ne pas être commandées de façon systématique chaque année.

La maintenance préventive annuelle des installations sera effectuée pour l'essentiel pendant les jours et heures ouvrés du titulaire.

La liste des prestations à effectuer est définie au chapitre 5.2 du présent C.C.T.P. Si le technicien du titulaire constate qu'un équipement est irréparable, il le signale dans les meilleurs délais à la personne désignée de l'établissement partie du GHT 49 qui décide s'il y a lieu d'en effectuer le remplacement.

4.2 Visite préventive : détail des prestations attendues

Contrôle de l'état général de l'auto laveuse (Disque/plateau, aspect extérieur, trace de rouille ou de fuite, état des brosses/raclettes)
Changement de pièces d'usures si besoin : Le changement des pièces d'usures feront l'objet de bons de commandes, établis à partir de devis qui respecteront les engagements du titulaire en termes de tarifs et de remises accordées.
Contrôle des éléments mécanique et resserrage si nécessaire
Contrôle des éléments électriques et resserrage si nécessaire des connexions
Contrôle des batteries (Tension à vide et en charge)
Contrôle du moteur (Contrôle des Charbons, contrôle des intensités, …)
Contrôle des éléments hydrauliques (état des tuyaux, cuve, …)
Test de bon fonctionnement

4.3 Modalités d'exécution de la maintenance corrective

Le Titulaire s'engage à assurer la maintenance préventive et corrective selon les définitions suivantes et selon la formule retenue.

Les interventions de maintenance corrective ont pour objet la remise en état de fonctionnement de l'équipement à la suite d'une défaillance. Elles consistent au dépannage, à la réparation et au remplacement des pièces jugées défectueuses, usées ou cassées.

Les prestations feront l'objet de bons de commandes, établis à partir de devis qui respecteront les engagements du titulaire en termes de tarifs et de remises accordées.

Les demandes d'intervention seront effectuées par téléphone ou par courrier électronique, régularisées par une fiche d'intervention et/ou devis et bons de commande de l'établissement partie adressés par fax ou mail.

Les prestations de maintenance corrective seront garanties un an pièces et main d'œuvre.

4.4 Rapports techniques d'intervention

Chaque visite, quelle qu'en soit la nature, fera l'objet d'un rapport détaillé mentionnant le travail effectué et toutes observations utiles relatives au fonctionnement des matériels, ou susceptibles de mettre en cause la sécurité.
Ce rapport sera remis dès la fin de l'intervention à l'agent désigné par chacun des établissements parties du GHT 49 et visé par celui-ci.

4.5 Fournitures pièces détachées et consommables

Le titulaire fournira le plus rapidement possible, dans le délai qu'il aura fixé dans le document « CRT MATERIEL ET CHARIOT DE NETTOYAGE 2027 », les pièces détachées commandées par l'établissement partie du GHT 49. Les pièces détachées et consommables seront commandés par bon de commande. Les pièces détachées seront garanties 1 an.

Les adresses de livraison des établissements parties du GHT 49 sont spécifiées dans l'annexe 1 au C.C.A.P-LISTE DES ETABLISSEMENTS PARTIES DU GHT49 ET PARTENAIRES ASSOCIES.

4.6 Prêt d'autolaveuses en cas de panne (pour les lots 1 et 2 uniquement)

En cas de panne d'une autolaveuse, le titulaire proposera dans un délai de 7 jours ouvrés maximum, la mise en place d'une autolaveuse de prêt pendant toute la durée d'immobilisation de l'équipement.

5 Description des chariots de bionettoyage souhaités

5.1 Lot 8 : Acquisition de chariot de bionettoyage standard et fourniture d'accessoires associés

Le besoin porte sur l'acquisition de chariot de bionettoyage à destination de tous types de services notamment les services de soins. Il permettra de réaliser le bionettoyage des différents types de services.

- Il sera adaptable à la technique de trempage et à la technique de pré-imprégnation.

- Le candidat devra proposer un chariot maniable, ergonomique (prévention des T.M.S.), modulable, avec de réelles capacités de rangement et facilement nettoyable.

Le chariot devra être équipé de :

- Minimum 4 roues pivotantes de qualité (anti-fils) et multidirectionnelles.

- Avoir une partie sale distincte. La partie sale disposera de manière optionnelle aux choix de l'acheteur en fonction du besoin du service et de l'établissement :

-Soit d'un support simple flux (déchets) + un seau de recueil des chiffonnettes sales nécessaire en partie basse.

-Soit d'un support double flux (déchets, et bandeaux sale) + un seau de recueil des chiffonnettes sales nécessaire en partie basse.

-Soit d'un support triple flux.

-Dans les 3 cas, un couvercle sera obligatoire pour la partie déchets (possible demi-couvercle).

- Il devra disposer à hauteur de minimum 3 seaux gradués avec anse d'environ 12 litres de capacité (un seau pour le sol, un seau pour les surfaces et un seau rangements des produits, SHA…)

-Plusieurs systèmes d'accroche embarqués pour le transport du petit matériel.

-2 reposes balais et 3 fixes balais adaptable diamètre 23 et 28mm.

-Disposer de bacs ou de tiroirs pouvant accueillir les consommables.

-Le chariot devra être ouvert (absence de porte). La possibilité de rajouter des portes devra être proposée par le candidat.

-Le chariot devra mesurer 115 cm de hauteur seau compris ou s'approcher au maximum de cette mesure.

-Le candidat devra proposer des accessoires de type porte-SHA, porte-gants, et couvercles porte-traçabilité.

Le chariot devra être livré monté selon la configuration souhaitée par les établissements.

- les composants des chariots devront être remplaçables en cas de casse. Le candidat précisera le pourcentage des éléments remplaçables et la durée de mise à disposition de ces éléments.
Il précisera également si les chariots sont composés de matériaux recyclés et/ou recyclables. Il indiquera dans son offre le pourcentage de matériaux recyclés et/ou recyclables.
Le candidat indiquera également si des pigments naturels sont utilisés dans la coloration des matériaux de fabrication et si oui, précisera la proportion d'éléments concernés.

5.2 Lot 9 : Acquisition de chariot de bionettoyage pour environnement psychiatrie et fourniture d'accessoires associés

Le besoin porte sur l'acquisition de chariots de bionettoyage à destination des services de psychiatrie et notamment pour l'établissement du CESAME. Ils permettront de réaliser le bionettoyage des services en milieu psychiatrique.

Le chariot proposé devra être équipé de caractéristiques identiques à celles du chariot de bionettoyage standard décrit article 6.1.

Cependant il est attendu pour ce chariot pour environnement psychiatrie, qu'aucun élément métallique ne soit visible (hors roues) que ce soit pour la structure du chariot ou pour les accessoires type porte-SHA, porte-gants, et couvercles porte-traçabilité etc....

6 Formation

6.1 Formation à l'utilisation des autolaveuses

Les formations concernent les autolaveuses acquises via les lots 1 et 2, dans le cadre du présent marché.

Le candidat proposera des formations de mise en route et maintenance de premier niveau d'une durée de 30 à 45 minutes pour toute mise en service d'une nouvelle autolaveuse.
Il fournira à la remise des offres, les documents en format PDF qui serviront de base à ces formations.

L'organisation et la périodicité des formations seront convenues avec les établissements.

6.2 Formation à l'utilisation des chariots

Les formations concernent les chariots acquis via les lots 8 et 9, dans le cadre du présent marché.

Le candidat proposera des formations à l'utilisation et à l'éco-utilisation des chariots.

L'organisation et la périodicité des formations seront convenues avec les établissements.

7 Gestion des déchets

Le candidat indiquera le nombre de filières de traitement de déchets et de réemploi mises en place dans le cadre du marché ainsi que les noms des prestataires (Reprise des emballages de livraison, des pièces remplacées lors des maintenances, réemploi/recyclage des pièces déposées…)

8 Clause environnementale

Les obligations environnementales mises à la charge du Titulaire s'inscrivent dans le ou les objectifs suivants :

☒ **Pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations et notamment les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air.**

Ces obligations sont les suivantes :

Le titulaire devra optimiser les déplacements par un regroupement des livraisons, un diagnostic à distance avant déplacement, la formation à l'éco-conduite ou toutes autres démarches permettant cette optimisation.

Le titulaire devra former les agents des établissements à l'éco-utilisation des équipements.

Les candidats décriront dans leur mémoire technique les démarches et moyens qui seront mis en place pour respecter cette clause environnementale.

9 Liste des annexes

Annexe 1 au CCTP - INVENTAIRE MATERIELS NETTOYAGE 2026